



التجاري بنك  
Attijari bank

دار المشاريع 

# GUIDE

DAR EL MACHARII

7

STRUCTURES ET  
PROGRAMMES D'APPUI



Ce guide vous présente, les structures et programmes d'appui qui peuvent vous accompagner lors des différentes phases de votre projet.

# SOMMAIRE

Les programmes et les structures de l'Etat	04
Autres programmes d'appui	24
Dispositifs de garanties et cautionnements	32
Autres structures d'appui	36
Administrations et Autorités régionales	38

## LES PROGRAMMES & STRUCTURES DE L'ETAT

L'Etat tunisien a mis en place plusieurs programmes d'appui et d'accompagnement des PME et des TPE que ce soit en phase de création ou pour celles déjà en exercice, et ce dans le but d'aider à la création et d'améliorer le positionnement compétitif des entreprises et leur capacité d'adaptation sur le marché.

Dans cette partie du guide, nous avons recensé les programmes les plus importants qui ont été mis en place, à travers les structures d'appui relatives à chaque domaine d'application.

### I. L'AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI ET LE TRAVAIL INDÉPENDANT – ANETI

#### Pourquoi ?

L'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant- ANETI- est un établissement public à caractère non administratif placé sous la tutelle du Ministère de la formation professionnelle et de l'Emploi.

L'ANETI a pour principale mission la mise en œuvre de la politique du gouvernement relative à la promotion de l'emploi et est chargée notamment :

- D'animer le marché de l'emploi, via notamment le réseau des bureaux de l'emploi et du travail indépendant,
- De mettre en œuvre les programmes de promotion de l'emploi et d'insertion des jeunes,
- D'apporter le soutien nécessaire à la promotion des petites entreprises et de l'emploi indépendant.

#### Pour qui ?

Les prestations de l'ANETI s'adressent essentiellement aux personnes à la recherche d'emploi et **aux porteurs de projets cherchant à s'installer à leur propre compte** (comme vous).

Il vous suffit d'une demande d'inscription pour bénéficier des programmes d'accompagnement et de formation. Pour plus de détails vous pouvez visiter le site : [www.emploi.nat.tn](http://www.emploi.nat.tn).

#### Quels programmes ?

##### ► Programme d'accompagnement des promoteurs des petites entreprises - PAPPE

#### Pour qui ?

Ce programme indemnisé, permet au promoteur d'identifier l'idée du projet, d'élaborer l'étude du projet et le plan d'affaires y afférent et d'assurer l'accompagnement nécessaire à l'entrepreneur pour réussir son projet.

### Quels Avantages ?

Pour raccourcir le chemin vers la réussite (augmenter les chances de réussite du projet et minimiser les risques d'échec), l'ANETI via le programme PAPPE a mis à votre disposition des programmes de formation afin d'être bien outillé pour gérer votre projet :

- Une formation entrepreneuriale ;
- Un stage pratique en entreprise (d'une durée de 3 mois renouvelable une seule fois, une bourse jusqu'à 200 dinars est accordée durant le stage) ;
- Un cycle de formation complémentaire.

### Comment ?

Vous avez une idée de projet et vous voulez vous installer à votre propre compte? Pourquoi pas! Alors comment démarrer le processus de création de votre projet ?

Adressez-vous aux conseillers de l'Espace Entreprendre ou du Bureau de l'Emploi et du Travail Indépendant de votre région pour prendre connaissance :

- Des incitations et des mesures d'accompagnement et d'assistance mises en place pour l'encouragement au Travail Indépendant.
- Vérifier si votre projet est réalisable et bancable.
- Identifier vos éventuels besoins en formation.
- Avoir une assistance à l'élaboration de l'étude, schéma de financement, etc.
- Faire bénéficier (dès l'accord de principe pour le financement).
  - D'un accompagnement individualisé ;
  - Durant les deux années d'installation de votre projet d'une bourse d'accompagnement (subvention accordée par l'Etat selon votre niveau d'étude), formation complémentaire technique ou en gestion, assistance technique d'un expert.

### ► Fonds National de Promotion de l'Artisanat et des Petits Métiers – FONAPRAM

Ce fonds a pour objectif la promotion de l'emploi indépendant et l'encouragement à la création ou à l'extension des micro-entreprises dans les secteurs de production et de services à l'exception des activités commerciales et agricoles.

### Pour qui ?

Ce programme est destiné :

- A toutes personnes ou une société de personnes de nationalité tunisienne, ayant les qualifications requises pour créer un projet ;
- Nature du projet : création ou d'extension (hors activités commerciales.) ;
- Aux projets dont le coût d'investissement est dans les limites de 10 000 ou de 50 000 DT, relevé à 150 000 DT par le décret gouvernemental n°57 du 21 janvier 2019.

Si vous êtes éligibles, vous pouvez bénéficier de ce fonds.

### Quels Avantages ?

Outre la prime d'investissement, le financement du fonds comporte une dotation allouée aux promoteurs. Cette dotation permet d'assurer l'autofinancement, lequel doit couvrir au moins 40% du coût du projet, sachant bien que ladite dotation est allouée sans intérêts, elle est remboursable dans un délai maximum de 11 ans.

### Comment ?

Pour bénéficier de ce fonds vous devez constituer votre dossier (contacter l'ANETI pour avoir les éléments constitutifs du dossier). Le dépôt de dossier est suivi d'une étude technico-économique avant l'accord final et le déblocage du fonds.

► **N'oubliez pas de préparer votre dossier avec au moins les éléments suivants :**

- Demande portant le nom et prénom, l'adresse, la date et le lieu de naissance.
- Indication de la nature du projet, son adresse, le compte courant bancaire et le nom de la banque.
- Copie du diplôme d'études ou de l'attestation d'une compétence professionnelle, d'un certificat de stage de formation ou d'une carte professionnelle.
- Copie de la carte nationale d'identité.
- Deux photos.
- Présentation d'une promesse de contrat de location ou du contrat de location et d'une attestation estimative des coûts de l'aménagement.

**AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI ET LE TRAVAIL INDEPENDANT**

19 Rue Asdrubal 1002 Tunis - Tunisie

Tel. : +216.71.782.458 +216.71.784.391

+216.71.799.220 +216.71.795.574

Fax : +216.71.783.236

Courriel : aneti@emploi.nat.tn

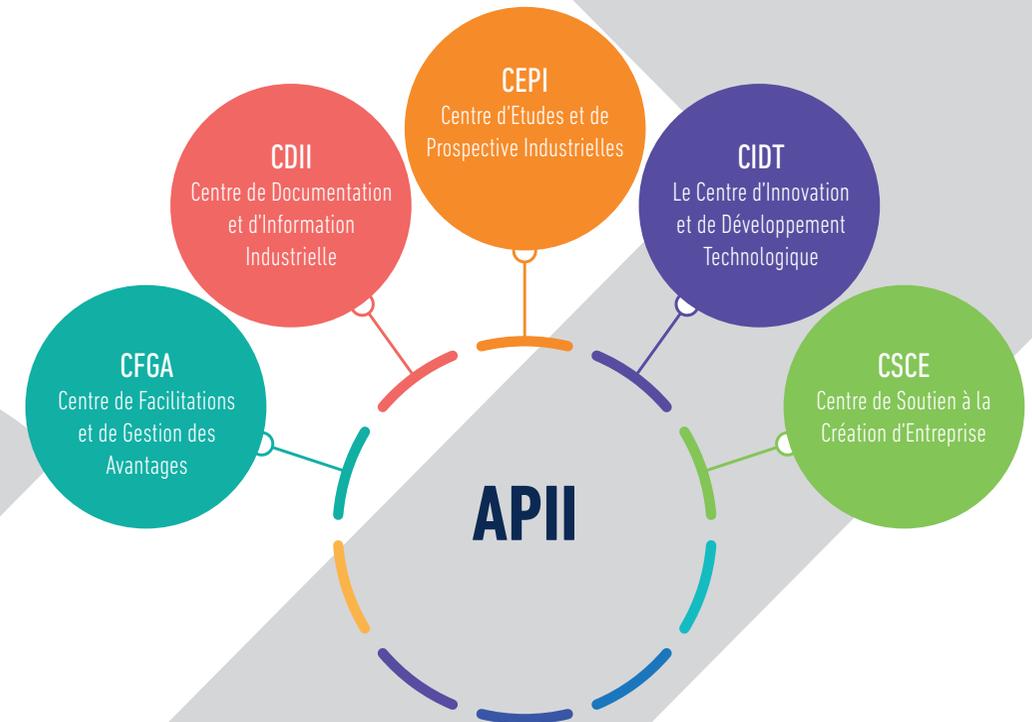


## II. AGENCE DE PROMOTION DE L'INDUSTRIE ET DE L'INNOVATION APII

### Pourquoi ?

L'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation, API, est un établissement public sous la tutelle du Ministère de l'Industrie et des PME dont la mission est de mettre en œuvre la politique du gouvernement relative à la promotion du secteur industriel et de l'innovation en tant que structure d'appui aux entreprises et aux promoteurs.

L'API, est organisée en 5 centres d'intervention et offre des prestations à partir du siège et de ses 24 directions régionales.



### CFGA - Centre de Facilitations et de Gestion des Avantages

Le Centre de Facilitations et de Gestion des Avantages (CFGA) met en œuvre des procédures rapides et simplifiées à travers :  
**Le Guichet Unique** pour :

- La délivrance des attestations de dépôt de déclaration de projets d'investissement.
- L'accomplissement des formalités de constitution des sociétés.
- L'assistance à la constitution des sociétés.
- La gestion des avantages du code et du FOPRODI au profit des entreprises.

### CIDT - Le Centre d'Innovation et de Développement Technologique

Le CIDT est composé :

- D'une Structure de partenariat et de développement technologique.
- D'une Structure de promotion et de diffusion de la culture de l'innovation.
- D'une Task force d'accompagnement des entreprises dans le domaine de l'innovation.
- D'un Réseau Europe Entreprise Network EEN-Tunisie.

### CDII - Centre de Documentation et d'Information Industrielle

- Assure le suivi des projets industriels et de services,
- Permet aux entreprises tunisiennes de bénéficier des services du salon virtuel de l'industrie tunisienne via internet : [www.tunisieindustrie.nat.tn](http://www.tunisieindustrie.nat.tn) pour se faire connaître à l'internationale.
- Publie périodiquement des notes et des rapports sur la conjoncture industrielle et des bulletins d'information et de veille.

### CEPI - Centre d'Etudes et de Prospective Industrielles

Assure une veille stratégique permanente en réalisant différents types d'études et séminaires.

### CSCE - Centre de Soutien à la Création d'Entreprise

Assure un accompagnement personnalisé durant les phases de préparation de votre projet par une formation adaptée et un encadrement de proximité.

Le Centre vous offre :

- L'information sur tous les aspects concernant votre projet.
- La formation sur les thèmes liés à la création d'entreprises (15 séances de formation).
- La réalisation d'une étude de votre projet par un expert (coach).
- L'accompagnement par l'expertise personnalisée (financière, technique, comptable, etc...).
- La recherche de financement auprès des institutions de financement.
- L'hébergement de votre entreprise en pépinière pendant une période de 2 ans.
- L'appui de l'entreprise après avoir quitté la pépinière.

En outre, le CSCE gère le Réseau National des Pépinières d'Entreprises «RNPE» composé de 19 pépinières d'entreprises installées dans les Instituts Supérieurs des Etudes Technologiques (ISET), les écoles d'ingénieurs de Tunis et de Sfax, les universités (INSAT et l'EPT) et les Technopoles (Ghazala, Borj Cedria, Sousse et Sfax).

Le Réseau National des Pépinières d'Entreprises met à votre disposition :

- Une expertise personnalisée (Coach)
- Une expertise comptable
- L'expertise financière du projet
- L'expertise internationale
- Un essaimage
- Une documentation- Site web

Pour bénéficier des services offerts par la pépinière, retournez le formulaire d'inscription à la pépinière de proximité relevant du Réseau National des Pépinières d'Entreprises.

### Pour qui ?

Vous êtes porteur d'une idée de projet et vous voulez créer votre entreprise, l'API vous présente les structures d'accompagnement nécessaires.

Les services de l'API sont destinés généralement aux jeunes promoteurs opérants dans les activités manufacturières, de service et de l'artisanat.

### Quel programme ?

#### ► Le Fonds de Promotion de la Décentralisation Industrielle – FOPRODI

FOPRODI a pour missions essentiellement :

- La promotion de la création et du développement de la petite et moyenne entreprise dans les activités industrielles, de service et de l'artisanat,
- La mise en œuvre des mesures d'encouragement au développement régional.

### Pour qui ?

Les nouveaux promoteurs, les personnes physiques de nationalité tunisienne, qui :

- Ont l'expérience ou les qualifications requises.
- Assument personnellement et à plein temps la responsabilité de la gestion du projet.
- Ne disposent pas de suffisamment de biens propres mobiliers ou immobiliers.
- Réalisent leur premier projet d'investissement.

### Comment ?

- Financement des investissements de création et d'extension dans les domaines de l'industrie, de l'artisanat et de services.
- Projets dont le coût d'investissement peut atteindre 10MD.

### Quels avantages ?

Le FOPRODI intervient sous forme de participation dans le capital ou de dotation remboursable.

#### Participation dans le capital

- Le projet doit comporter une participation SICAR (société à capital risque) ou FCPR (Fonds commun de placement à risque),
- La participation est octroyée par décision du Ministre de l'Industrie et des PME, après avis de la commission d'octroi d'avantages siégeant à l'API.
- La participation du FOPRODI est jusqu'à 60% du capital pour les investissements jusqu'à 2MD et maximum 30% du capital pour les investissements entre 2MD et 10MD.

#### Dotation remboursable

- La dotation est accordée pour les investissements  $\leq$  à 1M de dinars. Elle est sollicitée auprès des Banques commerciales conventionnées pour la gestion du FOPRODI.
- La dotation est remboursable pour une durée de 12 ans dont 5 ans de délai de grâce.

Plusieurs autres avantages et primes sont accordés (Prime d'étude et d'assistance technique, prime au titre des investissements technologiques, prime au titre de la prise en charge du terrain, etc.).

## INSTRUMENTS DE MISE A NIVEAU

### ► Le programme de mise à niveau – PMN

Le PMN a été lancé pour soutenir l'entreprise appelée à agir dans un milieu de plus en plus concurrentiel. Plusieurs objectifs ont été assignés à ce programme, dont notamment :

- Améliorer le positionnement compétitif des entreprises et de leur capacité d'adaptation.
- Doter les entreprises de moyens leur permettant de résister à la concurrence, aussi bien sur le marché local qu'au niveau des marchés cibles.
- Contribuer à l'effort d'exportation déployé par les entreprises.
- Permettre aux entreprises de moderniser leurs moyens de production, de s'adapter aux nouvelles technologies et de développer leurs ressources humaines.

### Pour qui ?

Sont éligibles à la mise à niveau les entreprises en activité depuis au moins deux années, et qui opèrent dans les activités industrielles et les activités de services liés à l'industrie qui sont détaillées sur le site suivant :

<http://www.pmn.nat.tn/instruments-de-la-mise-a-niveau/pmn/adhesion-pmn>.

### Quels avantages ?

Le Plan de Mise à Niveau comporte des actions matérielles et immatérielles qui doivent être homogènes et cohérentes, ainsi qu'une évaluation de leurs coûts et un calendrier de leur réalisation.

Les investissements matériels dont principalement :

- Le matériel de production et les installations qui s'y rattachent à l'exception des investissements en génie civil.
- Le matériel acquis dans le cadre d'un plan de mise à niveau doit être neuf.
- Le matériel acquis avant la date de l'adhésion n'est pas inclus dans le plan de mise à niveau.
- Les investissements de rénovation ne sont pas éligibles à la mise à niveau.

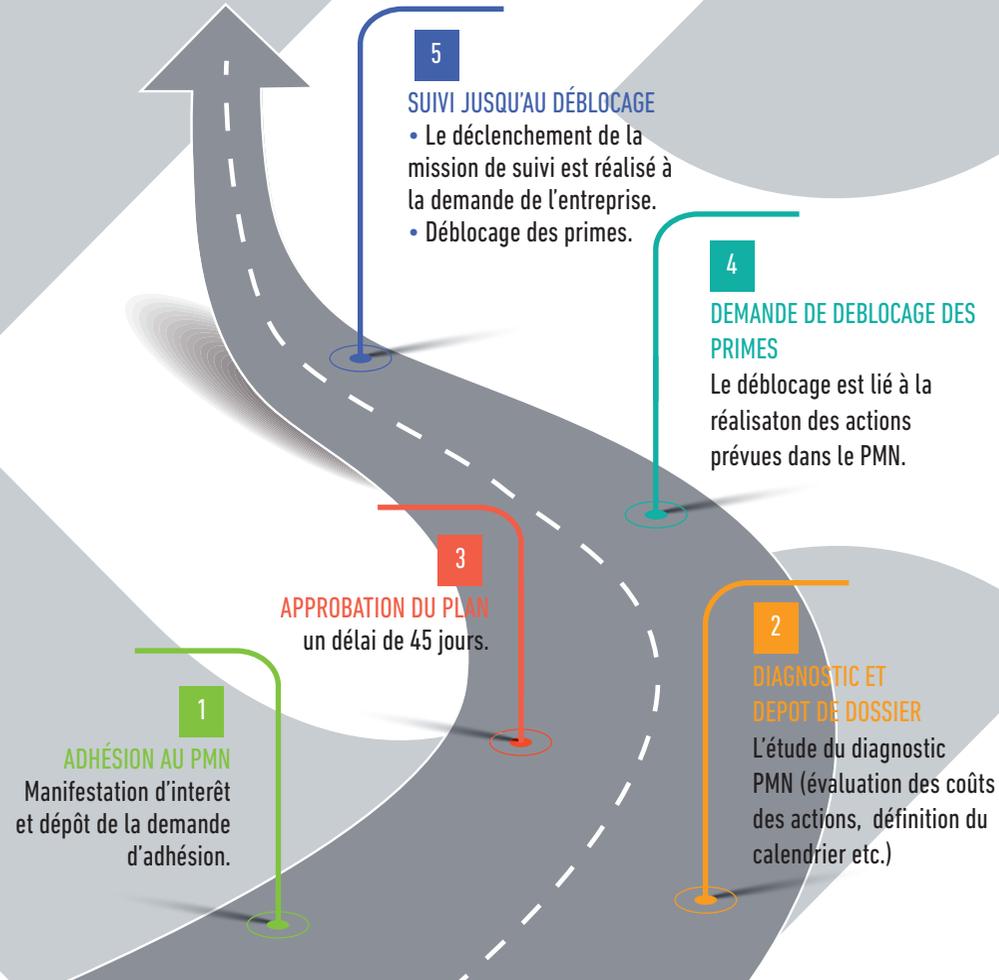
Les investissements immatériels dont principalement :

- Les logiciels de gestion et l'assistance technique qui s'y rattache.
- La certification.
- L'assistance technique pour la maîtrise des procédés, le développement de nouveaux produits, etc.

### Comment ?

La réalisation d'un Plan de Mise à Niveau implique le concours de plusieurs intervenants (l'entreprise, le Bureau de Mise à Niveau, les centres techniques, les bureaux d'études, etc...). Le processus est scindé en deux phases :

- Phase d'adhésion,
- Phase de déblocage des primes de la mise à niveau.



### ► Les investissements technologiques à caractère prioritaire - ITP

Le programme ITP est une composante de la mise à niveau.

#### Pour qui ?

Sont éligibles à la mise à niveau les entreprises en activité depuis au moins une année et opérant dans les activités industrielles et les services liés aux activités industrielles. (Pour voir la liste détaillée, vous pouvez consulter le site suivant : <http://www.pmn.nat.tn/>).

#### Quels avantages ?

Les investissements technologiques à caractère prioritaire couvrent des actions matérielles et immatérielles. (Pour voir la liste détaillée, vous pouvez consulter le site suivant : <http://www.pmn.nat.tn/>).

La décision d'octroi d'avantages comporte les différentes rubriques d'investissement, leurs coûts retenus, les primes correspondantes. Les coûts retenus dans les décisions d'octroi d'avantages seront évalués et validés lors du déblocage compte tenu des réalisations.

**Attention :** Les investissements réalisés avant la date de dépôt de la demande ITP ne sont pas retenus pour les avantages financiers.

#### Comment ?

Toute entreprise éligible envisageant de réaliser une action ITP, doit au préalable déposer au Bureau de Mise à Niveau un dossier complet (vous pouvez télécharger la demande d'adhésion via le site <http://www.pmn.nat.tn/>).

Le processus d'octroi des avantages suit pratiquement les mêmes étapes du programme PMN.

#### AGENCE DE PROMOTION DE L'INDUSTRIE ET DE L'INNOVATION

63, rue de Syrie, 1002 Tunis Belvédère - Tunisie

Tél. : (216) 71 792 144 - Fax : (216) 71 782 482 - Courriel : [apii@apii.tn](mailto:apii@apii.tn)



Agence de Promotion  
de l'Industrie et de l'Innovation

### III. AGENCE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS AGRICOLES-APIA

#### Pourquoi ?

L'APIA est un établissement public à caractère non administratif, ayant pour mission principale la promotion de l'investissement privé dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et des services associés ainsi que dans les activités de la première transformation intégrées aux projets Agricoles et de Pêche.

Les services de l'APIA sont assurés à travers :

- Le Bureau de relation avec l'investisseur (Guichet Unique) à Tunis chargé d'accueillir, d'orienter et d'encadrer les promoteurs ;
- Une Direction Régionale au niveau de chaque gouvernorat ;
- Des Comités d'Octroi d'Avantages au niveau central et au niveau des régions ;
- Une équipe de spécialistes dans l'évaluation des opérations d'investissement ;
- Une équipe chargée de la formation de jeunes promoteurs ;
- Des pépinières d'entreprises dans la plupart des Instituts Supérieurs de formation agricole ;
- Une équipe chargée d'encadrer les promoteurs en matière de promotion de la qualité des produits ;
- Une bibliothèque comprenant une documentation et des ouvrages spécialisés, accessibles aux promoteurs ;
- Un site Web (<http://www.apia.com.tn/>) fournissant des informations sur l'environnement et les opportunités d'investissement ainsi que des offres de partenariat économique dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'agroalimentaire.

#### Pour qui ?

Les services de l'APIA (dont ci-après les principaux) sont destinés aux agriculteurs, aux pêcheurs, aux jeunes promoteurs et aux investisseurs tunisiens et étrangers.

- L'octroi d'avantages financiers et fiscaux institués par la loi de l'investissements n° 2016-71
- L'identification des opportunités d'investissement et des idées de projets ;
- L'assistance des promoteurs dans la constitution de leurs dossiers d'investissement et leur encadrement durant la phase de réalisation de leurs projets ;

- La formation des jeunes promoteurs agricoles et leur encadrement durant les phases d'identification, d'étude et de réalisation de leurs projets dans le cadre de pépinières d'entreprises et de programmes spécifiques de formation ;
- La mise en relation d'opérateurs Tunisiens avec leurs homologues étrangers en vue de promouvoir les projets de partenariat et les échanges commerciaux .

#### Comment ?

L'investissement dans le secteur de l'agriculture, de la pêche et des services liés est libre sous réserve de se conformer à la législation et à la réglementation en vigueur.

Les promoteurs intéressés, doivent déposer une déclaration d'investissement auprès des services de l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles.

### ► Zoom sur les Pépinières d'entreprise agricoles

#### Qu'est-ce qu'une pépinière d'entreprise ?

La pépinière d'entreprise agricole est un espace d'accueil assurant des locaux, des soutiens et des services selon les exigences des projets en cours de création.

#### Pourquoi les pépinières d'entreprises ont été créées ?

Dans le cadre de la politique nationale visant la promotion des investissements, l'incitation à la création d'entreprises à haute valeur ajoutée ainsi que l'encouragement des initiatives de développement du secteur privé, une convention d'application a été conclue entre l'APIA et l'RESA incitant à la création des pépinières d'entreprises agricoles au sein des établissements de l'enseignement supérieur agricole.



#### Où ?

7 pépinières d'entreprises ont été créées dans les établissements suivants :

- L'Institut National Agronomique de Tunis (INAT) ;
- Ecole Supérieure d'Agriculture de Mograne (ESA Mograne) ;
- Institut des Régions Arides de Mednine (IRA Mednine) ;
- Institut National des Sciences et Technologie de la Mer (INSTM) Monastir.
- Ecole Supérieure des Industries Alimentaires de Tunis (ISIAT) ;
- Ecole Supérieure d'Agriculture du Kef (ESAK) ;
- Institut de l'Olivier de Sfax (IO Sfax).

#### Quels sont les services que peut offrir une pépinière

Les pépinières d'entreprises agricoles offrent un environnement propice à l'encadrement et l'accompagnement des promoteurs à travers les différentes phases depuis l'identification de l'idée à l'élaboration du plan d'affaires jusqu'au financement bancaire et durant l'installation du projet et l'entrée en phase de production et de développement.

#### Comment bénéficier des services d'une pépinière

Les étudiants en classe terminale et les diplômés des instituts et écoles de l'enseignement supérieur agricole et des spécialités similaires peuvent soumettre leurs candidatures s'ils répondent aux conditions suivantes :

- Avoir une idée créative ou à forte valeur ajoutée.
- Présenter un résumé de l'idée et des diverses composantes du projet.
- Être totalement disponible à la réalisation du projet et à l'assistance aux séances d'encadrement et d'appui.
- Avoir l'approbation du comité de supervision de la pépinière.

Pour adhérer au programme des pépinières d'entreprises agricoles, le candidat doit soumettre une demande de candidature accompagnée d'une fiche de renseignement, d'une copie de la carte d'identité nationale et d'une copie du diplôme.

#### ► Fonds Spécial de Développement Agricole et la Pêche

Le FOSDAP appuie les agriculteurs sous forme de subventions et de prêts. Il est géré par la Banque Nationale Agricole, qui assure la distribution et le recouvrement selon les termes des conventions signées à cet effet avec l'Etat.

La décision de l'octroi des prêts et subventions relève des instances publiques au niveau du Commissariat Régional de Développement Agricole - CRDA - (commission régionale).

#### AGENCE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS AGRICOLES

Adresse : 6, rue Alain Savary, 1003 Tunis Cité El Khadra - Tunisie

Tél. : (216) 71 771 300

Fax : (216) 71 808 453

Courriel : prom.agri@apia.com.tn



#### IV. GOUVERNANCE DE L'INVESTISSEMENT

Instituée par la loi de l'investissement n° 2016-71 du 30 septembre 2016 et applicable à partir du 1<sup>er</sup> avril 2017.

- **Le Conseil Supérieur de l'Investissement - CSI**

Le CSI est créé auprès de la présidence du gouvernement, présidé par le chef du gouvernement et composé des ministères en rapport avec le domaine de l'investissement. Le CSI détermine la politique, la stratégie et les programmes de l'Etat dans le domaine de l'investissement.

- **L'Instance Tunisienne de l'Investissement - ITI**

Une instance publique sous la tutelle du ministère chargé de l'investissement. L'Instance Tunisienne de l'investissement assure :

- Le rôle d'interlocuteur unique de l'investisseur : Orientation, Accompagnement, Soutien.
- Octroi des Incitations.
- Etude et évaluation des projets à intérêt national/ grands projets.
- Proposition des politiques et stratégies d'investissement en coordination avec le secteur privé.

- **Fonds Tunisien d'Investissement - FTI**

Le FTI est une instance publique qui exerce ses missions sous le contrôle d'une commission de surveillance, présidée par le ministère chargé de l'investissement.

Fonds Tunisien d'Investissement (un fonds de fonds) qui regroupe les fonds existants liés à l'investissement sous forme de :

**Subventions (Instance Tunisienne d'Investissement)**

- Développement régional
- Création d'emplois
- Valeur ajoutée et compétitivité
- Développement durable

**Participations (Institutions qui accordent des participations)**

- Fonds d'amorçage
- Fonds régionaux
- Fonds sectoriels



## AUTRES PROGRAMMES D'APPUI

### I. PROGRAMME DE PROMOTION D'ENTREPRENARIAT FÉMININ

Mesdames entrepreneures, ce programme de promotion d'entrepreneuriat féminin est à vous ! « RAÏDA : mon bonheur... devenir entrepreneure ».

#### OBJECTIFS

Orientation et accompagnement des porteuses d'idées pour la préparation et l'étude de leurs projets / entreprises, à travers une ligne de financement de projets exclusivement féminine avec des conditions favorables de crédits.

#### CIBLE

- Les candidates âgées entre 19 et 59 ans et détentrice d'un diplôme, brevet,...
- Le programme couvre également mais avec des conditions simplifiées, les femmes du milieu rural, et autres.

#### RAÏDA

Programme pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin.

#### AVANTAGES

- Orientation et accompagnement.
- Formation des entrepreneures.
- Financement TPE/PME : de 10mdt jusqu'à 100 mdt.
- Suivi, encadrement et soutien post création jusqu'à la stabilisation.

#### STRUCTURE

Commissariat régional de la femme, de la famille et de l'enfance de son gouvernorat.



## II. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION – TIC

Vous êtes une startup innovante ou PME à forte valeur ajoutée technologique... Essayez le programme des incitations à la création d'entreprise innovantes (INT'TECH).

### OBJECTIFS

Financement du haut de bilan des projets innovants et à fort contenu technologique.

### AVANTAGES

Financement des investissements dont le coût global se situe entre 100MDt et 5 MDt selon un schéma de financement s'appuyant principalement sur les fonds propres.

### SOCIÉTÉ DE GESTION

SAGES CAPITAL (SA).

### CIBLE

Ce fonds intervient surtout pour participer aux fonds propres des entreprises dans le cadre de :

- Nouveaux projets dans les créneaux porteurs.
- Développement technologique et innovation.
- Les investissements à caractère technologique prioritaire « I.T.P » dans le cadre du programme de mise à niveau.
- L'extension, développement et la modernisation des PME adhérentes au programme de mise à niveau.

### INT'TECH

Le fonds commun de placement à risque.



Vous opérez dans les domaines technologiques, vous avez un problème de financement, le régime d'incitation à la créativité et à l'innovation dans le domaine des technologies de l'information et de la communication est la solution.

### OBJECTIFS

Soutien des projets dans les activités innovantes et à forte valeur ajoutée.

### AVANTAGES

Intervention financière sous forme de :

- Participation ou dotation remboursable (avec plafond).
- Prime d'étude et d'assistance technique (avec plafond).
- Prime d'investissement matériel et immatériel (avec plafond).

Les primes sont débloquées en deux tranches.

### STRUCTURE

Agence de promotion de l'industrie et l'innovation (API).

### CIBLE

Concernés par ce fonds :

- Les activités dans les domaines des technologies de l'information et de la communication.
- Les personnes physiques de nationalité tunisienne ayant un diplôme universitaire et assumant personnellement et à plein temps la responsabilité de la gestion du projet au titre de la création de nouveaux projets.
- Les sociétés formées de personnes physiques de nationalité tunisienne au titre de la création de nouveaux projets.

### RIICTIC

Le régime d'incitation à la créativité et à l'innovation dans le domaine des technologies de l'information et de la communication – RIICTIC.



### III. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT - Incitations à la coopération entre entreprises et structures de recherche

Vous opérez dans le domaine des TIC, le Programme National de Recherche et Innovation (PNRI) met à votre disposition les structures adaptées à vos besoins.

#### OBJECTIFS

Adapter les ressources humaines et technologiques des structures de recherche publiques aux besoins des sociétés tunisiennes, notamment des PME, dans le domaine des TIC.

Renforcer la collaboration entre le secteur industriel et celui de la recherche dans le domaine de la recherche et de l'innovation.

#### AVANTAGES

Participation de l'Etat au financement de projets à hauteur de 80% avec un plafond de 200 mDt des coûts des projets. Le centre technique est la structure porteuse du projet.

#### CIBLE

Pour être éligible à ce programme il faut :

- Etre associé avec l'entreprise industrielle, au moins un centre technique et une structure publique de recherche.
- Démontrer une innovation significative.
- Devoir justifier d'une contribution minimale du partenaire industriel de 20% du coût du projet (mobilisation de personnel, matières premières, exploitation d'équipements de l'entreprise),
- Avoir une durée maximale de 2 ans.

#### STRUCTURE

Agence de Promotion de l'Industrie et l'Innovation (API).

PNRI  
Le Programme National de Recherche et Innovation.



La prime d'investissement en recherche et développement (PIRD)... pour la veille technologique et l'innovation.

#### OBJECTIFS

- Renforcer le niveau technologique des entreprises.
- Soutenir l'effort de Recherche & Développement.
- Développer de nouvelles technologies.

#### AVANTAGES

- 50% du coût total des études avec un plafond de la prime fixé à 25 mdt.
- 50% du coût des réalisations des expériences et des essais techniques de prototypes.
- Autres primes.

#### CIBLE

Ce mécanisme de subvention couvre toutes les activités économiques à savoir le secteur industriel, l'agriculture et les services.

#### STRUCTURE

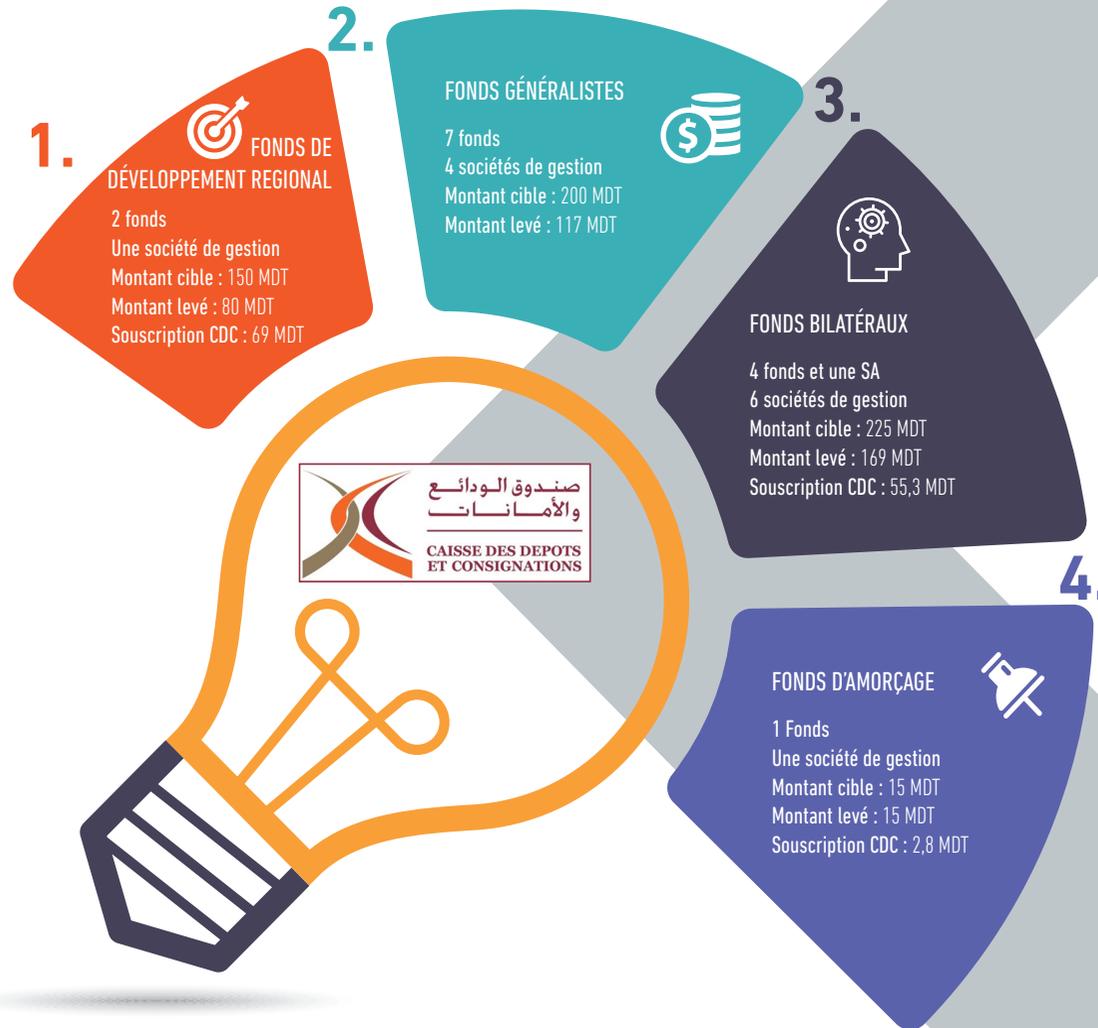
Agence de promotion de l'industrie et l'innovation (API).

#### PIRD

La prime d'investissement en recherche et développement.



## IV. LES FONDS GÉRÉS PAR LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS



## V. AUTRES DISPOSITIFS D'APPUI

### TASDIR+

- Le Fonds TASDIR+, est un programme d'accompagnement stratégique mis à la disposition des entreprises tunisiennes qui ont pour ambition de diversifier leurs marchés à l'exportation et s'y positionner durablement.
- Le fonds procure un appui financier et technique.

Où ? Centre de promotion des exportations (CEPEX)  
Centre Urbain Nord - BP 225 1080 Tunis Cedex  
[www.cepex.nat.tn](http://www.cepex.nat.tn) [www.tasdirplus.com](http://www.tasdirplus.com)

### MOUBADIROUN

Le projet entend améliorer les débouchés économiques pour la jeunesse défavorisée et vulnérable des gouvernorats de Tunisie sélectionnés, à travers une approche intégrée offrant des services ciblés d'accès à l'emploi et des services dédiés aux entreprises et aux entrepreneurs, moteurs de la création d'emplois.

Où ? Le ministère de la Formation professionnelle et de l'emploi  
10 Boulevard Ouled Haffouz 1002 Tunis -TUNISIE  
Fax : (+216) 71 802 817

### FOPRODEX

Il s'agit d'une subvention destinée aux exportateurs tunisiens pour la promotion des exportations.

Où ? Centre de promotion des exportations (CEPEX)  
Centre Urbain Nord - BP 225 1080 Tunis Cedex  
[www.cepex.nat.tn](http://www.cepex.nat.tn) [www.tasdirplus.com](http://www.tasdirplus.com)

### IRADA - NU

Le programme « Initiative régionale d'appui au développement économique durable » - IRADA financé par l'Union Européenne vise à contribuer au développement économique durable et inclusif et à l'amélioration de l'employabilité des femmes et des hommes dans 8 gouvernorats pilotes (Gabès, Médenine, Gafsa, Kasserine, Sfax, Sidi Bouzid, Bizerte et Jendouba) à travers la création des plateformes régionales de dialogue public-privé destinées à identifier les axes prioritaires de développement du secteur privé et de la formation professionnelle.

Où ? Ministère du Développement et de la Coopération internationale  
Tél : (+216) 36 205 160 / (+216) 71 798 051  
Fax : (+216) 71 948 116 E-mail : [contact@irada.com.tn](mailto:contact@irada.com.tn)

## DISPOSITIFS DE GARANTIES

### I. LA SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE GARANTIE (SOTUGAR)

#### Garantie des crédits accordés aux PME

Le Système de Garantie est destiné à garantir certaines catégories de prêts accordés par les établissements de crédit aux PME dans l'industrie et les services et certaines catégories de participations des SICAR, des FCPR et des Fonds d'Amorçage dans le capital des dites entreprises.

Peuvent bénéficier du système de garantie, les investissements réalisés par les petites et moyennes entreprises industrielles et de services dans l'une des activités éligibles et dont le montant de l'investissement ne doit pas dépasser 10 Mdt de dinars y compris le fonds de roulement pour les projets de création.

#### Intervention du Système de Garantie ; prise en charge d'une

- Proportion allant de 50% à 75% des montants irrécouvrables des crédits et des participations acceptés à la garantie ;
- Partie des frais de poursuite et de recouvrement contentieux des crédits.

#### Fonds de Garantie des Crédits Export (FGCE)

Destiné à garantir les crédits à court terme (les crédits de préfinancement des exportations et les mobilisations des créances nées à l'étranger) accordés par les banques aux entreprises opérant dans les secteurs de l'industrie et des services liés à l'industrie.

#### Intervention du Système de Garantie ; prise en charge d'une

- D'une proportion allant de 50% à 75% des montants irrécouvrables des crédits ;
- De 50% des frais de poursuite et de recouvrement contentieux des crédits.

### Fonds de Garantie des Jeunes Créateurs (FGJC)

Destiné à garantir les crédits à moyen et long terme accordés aux jeunes primo-créateurs et repreneurs d'entreprises dans le secteur des industries manufacturières et des services liés à l'industrie pour les projets dont le coût d'investissement ne dépasse pas 300 mdt.

#### Intervention du Système de Garantie ; prise en charge de

- 75% des montants irrécouvrables des crédits ;
- 50% des frais de poursuite et de recouvrement contentieux des crédits.

#### SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE GARANTIE (SOTUGAR)

124, Avenue de la liberté - 1002 Tunis  
Tel : (216) - 71 282 460  
Fax : (216) - 71 280 955  
E-mail : sotugar@sotugar.com.tn  
info@sotugar.com.tn



## II. LE FONDS NATIONAL DE GARANTIE (FNG)

Le FNG est destiné à garantir :

- Certaines catégories de prêts consentis par les banques sur leurs ressources ordinaires ou d'emprunt en faveur des petites entreprises.
- Certaines catégories de participations réalisées par les sociétés d'investissement à capital risque dans les petites entreprises.
- Le dénouement des microcrédits accordés par les associations.

La prise en charge des intérêts découlant des montants impayés en principal des crédits déclarés au Fonds et d'une proportion allant de 50% à 90% des crédits et des participations irrécouvrables.

La prise en charge des frais de poursuite et de recouvrement contentieux des crédits et d'une proportion de rendement sur les participations ainsi que de la totalité des intérêts découlant du rééchelonnement des crédits.

## AUTRES STRUCTURES D'APPUI

### Autres adresses pouvant être utiles lors de la création de votre entreprise !

Institut National de  
la Statistique (INS)



Institut National de  
la Consommation (INC)



Banque Centrale de Tunisie  
(BCT)



Conseil du Marché  
Financier



Conseil de la Concurrence



Conseil d'Analyse  
Économique



Instance Nationale des  
Télécommunications

Office National de la  
Télédiffusion

Institut Tunisien de la  
Compétitivité et des Etudes  
Quantitatives - ITCEQ

Office National du  
Thermalisme et de  
l'Hydrothérapie

Groupements  
Interprofessionnels

Ministère des Finances



Institut National de la  
Normalisation et de la  
Propriété Industrielle



Agence Nationale de  
Certification Électronique



L'Autorité de Contrôle de  
la Microfinance



Office National des Mines



## ADMINISTRATIONS ET AUTORITÉS RÉGIONALES

### ADMINISTRATION

#### Autorités régionales d'aide à l'investissement

- Gouvernorat
- Cellule d'aide à l'investissement
- Commission régionale d'aide à l'investissement
- Commission régionale pour l'octroi du fonds d'amorçage Itimid Intilak
- Instance régionale de l'investissement (en cours de mise en place)

#### Administrations régionales

- Commissariat régional du développement agricole
- Direction régionale du commerce
- Direction régionale de l'environnement : Tunis, Sousse, Sfax, Kairouan, Béja, Tozeur
- Commissariat régional de l'artisanat
- Commissariat régional du tourisme
- Direction régionale de la formation professionnelle et de l'emploi
- APII, APIA

#### Institutions d'autorités et de contrôle

- Caisse Nationale de Sécurité Sociale
- Bureau de contrôle de l'impôt
- Recette des Finances
- Douanes
- Registre national de l'entreprise

دار المشاريع 

 التجاري بنك  
Attijari bank

 MAZARS